



12/2019

## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**  
Nombre de membres présents : **25**  
Nombre de votants : **34**  
Date de convocation : **19/02/2019**

L'an **Deux Mille DIX-NEUF** le 26 Février, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

**OBJET** : INITIATIVE PAYS CATALAN : RECONDUCTION  
PARTENARIAT ET ADHESION 2019

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY (Banyuls dels Aspres) - LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) - VILA (Oms) – BELLEGARDE (Passa) – PUIG (Sainte Colombe) - – XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, MON, BOURRAT, PEREZ (Thuir) – LESNE (Tordères) – ATTARD, ALBERT, (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

F. CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) à L. BERNARDY  
P.TAURINYA (Brouilla) à H.LLOBET  
N.CRUCQ (Fourques) à J.L.PUJOL  
P. MAURAN (Montauriol) à R.TOURNE  
R.TOURNE (Llauro) à M.LESNE  
J.C.BERNADAC (Thuir) à J.M.LAVAIL  
S.RAYNAL (Thuir) à R.LEMORT  
B. BATALLER-SICRE (Thuir) à R.PEREZ  
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C.PERALBA

Absents:

L.FERRER, P.MAURY (Thuir)  
J.AMOUROUX (Tresserre)  
B.COUSOLLE (Trouillas)

**Madame Nicole MON** est élue secrétaire de séance.

Le vote du compte rendu de la dernière séance du Conseil est reporté à la prochaine séance.

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

**INITIATIVE PAYS CATALAN : RECONDUCTION DE PARTENARIAT ET ADHESION 2019 :**

**VU** les statuts de la Communauté fixés par délibération n°71/2016 du 27/09/2016 et notamment sa compétence en matière de développement économique, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales

**VU** les délibérations n°05/2017 et n°51/18 approuvant la collaboration de la Communauté à la structure départementale « Initiative Pays Catalan »,

Le Président **INFORME** l'Assemblée de la requête adressée aux EPCI du territoire, par la Structure départementale « Initiale Pays Catalan ».

Il en **RAPPELLE** l'objet, et **PRECISE** que cette structure appartient à un pôle national, ayant en charge l'accompagnement technique et financier de porteurs de projet sur l'ensemble du territoire départemental.

Il **RAPPELLE** le positionnement favorable du Conseil Communautaire en date des 9 Mars 2017 et 29 Mars 2018, approuvant la collaboration de la Communauté à la structure départementale portant ce projet ,

et **RAPPELLE** que la Communauté a contribué au soutien de la structure par la cotisation annuelle fixée en 2017 et 2018 à 1500€, permettant de maintenir son champ de compétence et son niveau d'intervention auprès des porteurs de projets.

Le Président **INDIQUE** que la Communauté a été sollicitée pour le renouvellement de l'adhésion et du montant de la contribution dans les mêmes proportions.

Le Conseil Communautaire,  
Où l'exposé de son Président  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

**ACCEPTÉ** le renouvellement du soutien à la structure départementale « Initiative Pays Catalan »,

**FIXE** le montant de la contribution annuelle à 1500€/an, étant entendu qu'elle fera l'objet d'un nouveau vote pour les années à venir ,

**AUTORISE** le Président à signer toute pièce relative à un engagement de la Communauté de Communes des Aspres auprès de cette entité afin d'accompagner les porteurs de projets professionnels à l'échelle locale et territoriale,

**DIT** que l'inscription budgétaire sera portée au budget prévisionnel 2019.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

